

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 01/07/24

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 23 janvier 2024*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mardi 23 janvier 2024 à 18h25, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Madame Nicole BARTHÉLEMY, Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Édith GALLOIS, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR et Monsieur Christophe POISSON.

Madame Emmanuelle DAUVERGNE est arrivée à 18h28 et a pris part au vote du projet de délibération **n° 2024 DASCO 11** et tous les autres projets.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h25 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire salue l'assistance et ouvre la séance du conseil.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2024 001

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose Monsieur Philippe de BRAQUILANGES comme secrétaire de séance et Madame Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 001.

Pour : 13 (dont 1 absent lors du vote)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du mercredi 29 novembre 2023. 07 2024 002

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2023 à l'approbation des conseillers.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 002.

Pour : 13 (dont 1 absent lors du vote)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

3 - Régularisation foncière et constitution de servitudes avec la Foncière de Paris SIIC au 17 et 19, rue de Verneuil (7^e). 2024 DU 36

Rapporteur : Monsieur Jean LAUSSUCQ

Madame le Maire présente la délibération portant sur la régularisation foncière et la constitution de servitudes avec la Foncière de Paris ou toute personne morale qui s'y substituerait, pour les 17 et 19, rue de Verneuil.

Madame le Maire rappelle le contexte : la Ville de Paris est propriétaire de l'ancienne école maternelle située au 17 rue de Verneuil (7^e) depuis 1908. Cette propriété faisait anciennement partie d'un ensemble foncier unique situé 17 et 19 rue de Verneuil.

Aux termes d'un acte administratif conclu le 29 mars 1926, la Ville a cédé à l'État la portion de l'hôtel particulier situé au 19 rue de Verneuil.

Des servitudes ont alors été établies : l'école pouvant continuer de jouir de la cour et de l'issue de secours situées au 19 rue de Verneuil qui appartenaient dorénavant à l'État.

Elle précise qu'une étude approfondie du cadastre fait apparaître une imbrication de propriété, qu'un volume appartenant au nouvel ensemble situé au 19 rue de Verneuil apparaît dans la parcelle du 17 rue de Verneuil.

En 2005, l'État a cédé cette parcelle à la société Gecina qui la détient toujours via la société FONCIERE DE PARIS SIIC qui dépend du groupe.

Le bâtiment situé au 17 rue de Verneuil a été désaffecté de son usage scolaire en 2021.

Monsieur Jean LAUSSUCQ précise qu'il s'agit d'une délibération technique qui vise simplement à mettre le droit en accord avec les faits. En effet, la délibération propose :

- de procéder à la rectification de la limite de propriété entre les deux immeubles situés 17 rue de Verneuil et 19 rue de Verneuil ;
- de constater l'extinction des servitudes de jouissance et de passage, compte tenu de la désaffectation du bâtiment du 17 rue de Verneuil de son usage scolaire ;
- de constater l'absence d'affectation relevant du domaine public des biens du 19 rue de Verneuil et du volume imbriqué, et ainsi prononcer rétroactivement le déclassement du domaine public desdits biens ;
- de constituer à titre gratuit des servitudes à usage de sorties de secours entre le 17 et le 19, ainsi que des servitudes relatives au passages des différents réseaux de concessionnaires qui se trouvent entre les deux propriétés.

Il insiste sur le fait qu'il s'agit uniquement d'une régularisation de la situation foncière de cette parcelle. En effet, à l'occasion du retrait de l'activité scolaire de cette école, la parcelle a été revue par le Secrétariat général et la direction de l'Urbanisme afin de toiletter la convention qui avait été établie à l'époque de la cession du bien et de son achat par la Ville de Paris, avec le voisin de la parcelle qui est la Foncière de Paris, à ne pas confondre avec la Foncière de la Ville de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DU 36.

Pour : 13 (dont 1 absent lors du vote)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 - Collèges publics parisiens. Dotations complémentaires de fonctionnement (118 209 euros), subventions d'équipement (2 772 875 euros) et subventions pour travaux (223 900 euros). 2024 DASCO 1

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire annonce que le point 4 porte sur l'attribution des dotations complémentaires de fonctionnement, des subventions d'équipement et de travaux destinées pour des collèges et lycées publics parisiens.

Elle précise les montants alloués aux établissements du 7^e arrondissement :

- le collège Jules Romain recevra 36 600 euros de subventions d'équipement en 2024 ;
- le collège Victor Duruy recevra 28 000 euros de subvention. En 2023, le collège Victor Duruy a reçu une subvention de 17 200 euros, soit une hausse cette année de 10 800 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DASCO 1.

Pour : 13 (dont 1 absent lors du vote)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 - Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025. 2024 DASCO 11

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire annonce que le point 5 porte sur la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2024-2025.

Dans le 7^e, le Conseil départemental de l'Éducation nationale du 6 mars 2023 a acté la fusion de l'école maternelle Rapp et de l'école élémentaire du Général Camou. Ces deux écoles n'avaient pas de périmètre de recrutement harmonisé. Ce travail a été supervisé en lien avec les services de la Ville et avec les services du rectorat.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DASCO 11.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Mise en œuvre du dispositif « Quartiers Libres » pour l'année 2024. 2024 DJS 55

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire présente le dispositif « Quartiers libres » et indique que le 7^e arrondissement dispose de six enveloppes de 500 euros pour attribuer aux lauréats de « Quartiers Libres ».

Monsieur Christophe POISSON précise que le dispositif vise des jeunes, de 16 à 30 ans, par groupes de trois, qui souhaitent soutenir un projet autour de l'engagement, qu'il soit culturel ou associatif, à destination de publics cibles.

Monsieur Christophe POISSON souligne que la mairie a pour habitude de soutenir ce public fût-ce hors dispositif Ville.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DJS 55.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Création, à titre expérimental, d'un périmètre de sauvegarde des commerces culturels du quartier latin et mise en œuvre d'un droit de préemption des fonds de commerces sur ce secteur. 2024 DAE 26

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire annonce que le point 7 porte sur la mise en place d'un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité dans le 5^e, 6^e et le 7^e.

Pour le 7^e, sont concernées la rue des Saints-Pères, la rue de l'Université, la rue du Bac, et le quai Voltaire.

Concrètement, la Ville pourrait préempter les fonds de commerce, les baux commerciaux ou les terrains commerciaux pour les revendre ou les louer à des commerçants culturels, pour combler le déficit de l'offre culturelle à Paris, notamment dans le 7^e arrondissement.

Madame le Maire partage le constat alarmant dressé sur le recul généralisé du commerce culturel depuis 2013:

- baisse de 42% pour les magasins de vente de disques, CD, DVD,
- 37% pour les antiquaires,
- 24% pour la vente de livres anciens et autographes,
- 20% pour la fabrication et vente d'instruments de musique,
- 19% pour les libraires,
- 6% pour les galeries d'art.

Néanmoins, elle précise que ces chiffres démontrent que la politique menée par la Maire de Paris depuis deux mandats entraîne le départ des Parisiens mais également des commerces de qualité.

La Ville propose de mener une expérimentation sur les trois prochaines années avant d'établir un bilan avec les acteurs concernés et décider du maintien de ce dispositif.

Elle ajoute que le dispositif proposé doit être complété de différentes mesures qu'elle portera avec le Groupe « Changer Paris » au Conseil de Paris :

- toute préemption doit être anticipée par les services de la Ville afin de ne pas paraître autoritaire pour le vendeur ;
- la Ville doit anticiper sa revente et identifier des acheteurs en amont des ventes afin de ne pas augmenter la vacance commerciale ;
- il convient d'affiner le périmètre visé en le retravaillant précisément par rues mais également de préciser l'articulation de ce dispositif avec les outils de protection du commerce de proximité qui doivent être établis par l'adoption du PLU bioclimatique.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DAE 26.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 - Mise en œuvre du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour l'année 2024. 2024 DJS 54

Rapporteur : Madame Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire évoque le projet de renforcement et d'évolution du dispositif « Paris Jeunes Vacances » pour l'année 2024.

Elle souligne que la mairie a obtenu quatre chèques de plus que l'an passé.

Madame Marguerite CHEVREUL précise que ce dispositif, qui fonctionne très bien, bénéficie aux jeunes qui n'ont pas les moyens de partir en vacances, notamment des jeunes travailleurs de l'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DJS 54.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - Subventions (16 000 euros) à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors parisiens. 2024 DSOL 4

Rapporteur : Madame Marguerite CHEVREUL

Madame le Maire présente le projet accordant des subventions à trois associations pour leurs actions facilitant l'accès à l'information et aux droits des seniors.

Elle indique que de nombreux partenariats avec des associations œuvrant au profit des seniors ont été noués par la mairie d'arrondissement.

Elle précise qu'en l'espèce, aucune association du 7^e n'est concernée, mais que les associations bénéficiaires des subventions d'un montant de 16 000 euros, peuvent parfaitement aider aussi des habitants du 7^e.

Madame Marguerite CHEVREUL souligne l'action intéressante d'une des associations pour la formation de retraités et préretraités.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DSOL 4.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 - Subvention et avenant n° 1 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris. 2024 DAJ 3

Rapporteur : Madame Esmeralda MONPLAISIR

Madame le Maire évoque la subvention et la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements pécuniaires des Avocats de Paris.

Madame Esmeralda MONTPLAISIR précise que ces consultations sont d'une durée de trois heures et sont proposées chaque semaine aux usagers parisiens. Elle indique que ces consultations accueillent neuf rendez-vous ou plus, sur la base théorique de 20 à 30 minutes par consultation.

Elle ajoute que pour cette année 2024, l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris s'engage à renouveler l'affectation d'avocats généralistes et spécialisés et à assurer 1 728 permanences gratuites d'avocats réparties sur l'ensemble des mairies d'arrondissement.

Madame le Maire indique que ces permanences se tiennent le mercredi après-midi à la mairie du 7^e.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DAJ 3.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 - Avenant n° 1 à la concession de travaux pour l'aménagement et l'exploitation de la culée du pont Alexandre III rive gauche (7^e). Convention d'occupation du domaine public pour le terre-plein. 2024 DFA 17

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le premier avenant à la concession de travaux pour l'aménagement et l'exploitation de la culée du pont Alexandre III rive gauche. Cette délibération porte également sur l'adoption d'une convention d'occupation du domaine public portant sur l'occupation et l'exploitation d'un terre-plein situé sur les berges de Seine, en aval de la culée gauche du pont Alexandre III.

Il s'agit d'un renouvellement pour la société Faust, d'une autorisation d'occupation du domaine public pour une durée de cinq ans. La Mairie du 7^e y est favorable car aucune plainte n'a été formulée par le passé contre cet établissement.

Monsieur René-François BERNARD précise que la convention porte sur l'occupation de 276 m² sur les berges.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DFA 17.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 - Ports de Solférino, Invalides, Gros Caillou 7^e. Signature d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public n° 3101 avec HAROPA PORT. 2024 DVD 36

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente le point 12 qui porte sur la signature d'un avenant n° 2 à la convention d'occupation du domaine public avec le Grand port fluvio-maritime de l'Axe Seine ou avec Haropa Port sur les ports de Solférino, Invalides, Gros Caillou.

En 2013, dans le cadre de la piétonisation des berges de Seine, la Ville avait signé une convention avec le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine. L'objet de cette délibération est de régulariser la piétonisation de cet espace.

Cela concerne le port de Solférino avec des activités d'animation à destination des enfants, le port des Invalides, les terrasses et les restaurants, et le port du Gros Caillou, avec les activités sportives.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au projet de délibération 2024 DVD 36.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 - Vœu relatif à l'élargissement des zones de stationnement résidentiel pour les riverains du Champ de Mars en raison de l'activité événementielle sur le site.

V 07 2024 003

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire présente un vœu relatif à l'élargissement des zones de stationnement résidentiel pour les riverains du Champ de Mars qui sont impactés par l'activité événementielle du lieu autorisé par la Ville de Paris.

La répétition de ces événements entraîne la fermeture des voies et conduit à la privatisation de places de stationnement au bénéfice des organisateurs dans l'ensemble de cette zone

Elle propose donc que la Ville de Paris autorise les riverains titulaires des zones de stationnement 7E et 7F à bénéficier également de la zone 7K lors de l'organisation d'événements au Champ de Mars afin de leur permettre de stationner leurs véhicules malgré la tenue des événements.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés au vœu V 07 2024 003.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire indique que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 7 mai 2024.

Elle rappelle les dates des prochains événements :

- La Chandeleur, le 1^{er} février après-midi ;
- Le Bal de la Saint-Valentin, ouvert pour les préretraités, les retraités, indéterminés, comme nous voulons, mercredi 14 février, de 15 h à 18 h, dans la Salle des Mariages ;
- La Rencontre littéraire Calmann-Lévy, le 26 février ;
- Les événements Soroptimist International ;
- Nous avons des expositions du 29 février au 13 mars ;
- Les Femmes à vélo, séances de sport, mardi 5 mars, à la salle des fêtes ; balade à vélo, départ de la mairie, samedi 9 mars, je trouve cela sympa ;
- La Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars à 18 h 30 ;
- Le Salon du Livre, tout ce que je donne figure sur le site, mercredi 13 mars à 14 h ;
- Tournoi de bridge, jeudi 14 mars, intergénérationnel, et le 27 mars, toujours organisé par Vitamine Bridge ;
- Bourse à vélo, samedi 16 mars ;
- Printemps des Poètes, avec le thème « la grâce », du 14 au 22 mars ;
- Nous avons une soirée le 21 mars, exposition photos des terminales du lycée Paul Claudel du 25 mars au 3 avril, au premier étage ;
- Toutes les conférences récurrentes que nous avons, Ciné-Club, l'Association des amis de Mahé de la Bourdonnais, et les sociétés littéraires et artistiques du 7^e.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance


Philippe de BRAQUILANGES

Le Maire du 7^e arrondissement


Rachida DATI